

DÉPARTEMENT
Côtes d'Armor

CANTON
Dinan

COMMUNE
Vildé-Guingalan

Délibération n° 101215-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCAION
03/12/2015
AFFICHAGE
03/12/2015

Séance du 10 décembre 2015

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille quinze, le dix décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JUHEL, Maire.

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie RÉHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absent : Daniel JÉGO

Virginie CABUY a été nommée secrétaire.

Objet : Motion - avis négatif au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2015-2021

Monsieur le Maire indique que Dinan Communauté a également voté, à la majorité absolue, une motion pour émettre un avis négatif au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il propose également au conseil municipal de délibérer pour cette motion qui peut être modifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de valider comme suit la motion :

« C'est à l'unanimité que le conseil municipal de VILDE-GUINGALAN se satisfait de la présence dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, proposé par Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor le 13 octobre dernier, des Communautés de Communes de Rance-Frémur et du Pays de Caulnes avec lesquelles nous travaillons et partageons un projet commun. Cependant, nous ne pouvons accepter le schéma proposé car il ne tient pas suffisamment compte des bassins de vie.

Nous prenons acte des délibérations et de la volonté des communes et communautés de communes du Pays de Dinan qui souhaitent et qui ont notamment demandé à s'associer à Dinan Communauté et sommes favorables à la création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération.

VILDE-GUINGALAN est par conséquent favorable, à une Communauté d'Agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan, s'appuyant sur les relations privilégiées et structurantes préexistantes et cela dès 2017. »

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Transmis à la Sous-Préfecture de DINAN
Le 14 décembre 2015.
Certifié par Monsieur le Maire.



